



Carte des véloroutes et voies vertes de France

par AdrienCaillot

Crédit © AF3V / Association Française pour le développement des Véloroutes et Voie Vertes.

Zoomer pour obtenir plus de détails cartographiques sur un tracé.

Cliquer sur un tracé pour faire apparaître des informations sur ce tracé

Légende de la carte :

- Voie verte* avec revêtement lisse (1)
greenway with smooth surface
- Voie verte* avec revêtement rugueux (2)
greenway with rough surface
- - - Voie verte* non conforme au CDC (cahier des charges national) (3)
other greenway, no in compliance with the national specifications
- Section de véloroute en voie partagée, conforme au CDC, jalonnée (4)
comfortable and secure cycle route section, on share roads, marked out
- - - Section de véloroute en voie partagée, jalonnée mais non conforme au CDC (5)
other cycle route section, on share roads, marked out, but no in compliance with the national specifications
- - - Itinéraire en projet sur route ou sur voie verte (6)
future national or regional itinerary project, on share road or greenway
- Itinéraire de liaison possible, sur route, non jalonné (7)
possible route linking on share road, not indicated

* ou piste cyclable assimilable à une voie verte, jalonnée ou non
or cycle track used like a greenway

- (1) Voie verte* confortable et roulante, adaptée à tous types d'utilisateurs, y compris rollers.
- (2) Voie verte* avec revêtement peu confortable, adapté aux VTC, VTT et marcheurs, mais pas aux rollers ni aux vélos et fauteuils roulants à jantes fines.
- (3) Voie verte* dont une partie significative n'est pas conforme au *Cahier des charges du SNIV* : revêtement en mauvais état, chemin de terre, largeur insuffisante, ou barrières empêchant le passage des tricycles, remorques ou fauteuils roulants.
- (4) Section de véloroute aménagée sur route ou voie partagée avec les automobiles, soit sur route très calme (<500 véhicules/jour), soit sur route *calme et sécurisée* (<1000 véhicules/jour avec bandes cyclables, ou bandes dérivées multifonctionnelles / chaussée à voie centrale banalisée, ou zone 30 ou zone de rencontre).
- (5) Section de véloroute aménagée sur route ou voie partagée avec les automobiles, jalonnée mais non conforme au *Cahier des charges du SNIV* sur une partie significative (ne respectant pas un des critères du cas précédent).
- (6) Itinéraire en projet, sur route ou sur voie verte*, non encore utilisable, mentionné à titre indicatif (Nota : traillé droit approximatif = tracé non arrêté ; traillé suivant un parcours précis et détaillé = tracé arrêté).
- (7) Itinéraire de liaison possible sur route, non jalonné, conforme au *Cahier des charges du SNIV* sur la plus grande partie (sur route très calme < 500 véhicules/jour ou sur route *calme et sécurisée* < 1000 véhicules/jour avec bandes cyclables, ou bandes dérivées multifonctionnelles / chaussée à voie centrale banalisée, ou zone 30 ou zone de rencontre).

Cahier des charges du SNIV : voir www.af3v.org/Cahier-des-charges-national.html
route calme et sécurisée : voir www.af3v.org/fleelentiel-national-cotation-de.html